

Le Congé de maternité: du nouveau au Québec

Nicole Boily

Maternity Leave: A New Law in Québec

Nicole Boily of the Quebec Women's Federation reports on the law by the PQ concerning workers' rights to maternity leaves, and the pressure exerted by numerous women's organizations against weaknesses in the law.

Eh bien oui! après des années de pression de la part des femmes du Québec, le gouvernement de la province a fait un premier pas pour la reconnaissance du congé de maternité.

La dernière année a été marquée par une offensive renouvelée de plusieurs groupes féministes réclamant le congé de maternité pour les travailleuses du Québec.

En mai dernier, au congrès de la Fédération des Femmes du Québec, un communiqué du ministère du travail nous annonçait la présentation d'un projet de loi sur le congé de maternité. À la toute fin de la session, en juin, la loi était adoptée. Cette loi, qui est une modification de la loi du salaire minimum, interdit à tout employeur de congédier, de suspendre ou de déplacer une salariée à cause d'une maternité.

Par la suite, le 26 juillet, un projet d'ordonnance régissant les modalités d'application de cette loi fut présenté dans la Gazette officielle du Québec, sans grand renfort de publicité. De nombreuses organisations décident alors de réagir à cette ordonnance car elle ne répond pas aux attentes et suscite de vives inquiétudes. D'un mouvement d'abord individuel, on s'oriente rapidement vers une prise de position collective de plusieurs organismes. Un mouvement de solidarité s'amorce au début d'août. Dans un temps restreint et en plein été, période de ralentissement, une quarantaine de groupes s'entendent sur une plateforme et présentent un mémoire commun à la commission du salaire minimum. Le front commun sur le congé de maternité est une manifestation peu commune de solidarité.

Tout d'abord, le front commun déplore que la législation sur le congé de maternité n'ait qu'un statut d'ordonnance dans le cadre de la loi du salaire minimum. Face aux actuelles insuffisances de la Commission à faire respecter la loi du salaire minimum, le front commun considère que cette ordonnance ne sera pas plus respectée que les autres.

Ensuite, le front commun rappelle ses revendications prioritaires, réclamées depuis des années par les femmes. Soit l'indemnisation complète du congé de maternité, le congé de paternité payé, et dont l'ordonnance ne dit mot, le congé parental sans solde et la gratuité de certains soins spécifiques aux femmes enceintes.

En ce qui a trait au projet même d'ordonnance, le front commun insiste pour que toutes les travailleuses du Québec aient droit au congé de maternité, c'est-à-dire qu'il n'y ait aucune exclusion due, soit à la loi du salaire minimum, soit à des critères d'admissibilité beaucoup trop sévères.

Au chapitre de la protection réelle de l'emploi, le front commun trouve nettement insuffisantes les dispositions ayant trait à la durée du congé statutaire, et du congé supplémentaire pour raisons de santé, à la protection de la santé de la mère et de l'enfant sur les lieux de travail ainsi qu'à la démission présumée de la salariée.

De plus, le front commun déplore l'ambiguïté de certains articles de l'ordonnance, notamment ceux qui prévoient la



Aferdita Shehu

mutation d'une salariée accomplissant un travail dangereux ainsi que la protection de toutes ses conditions de travail et autres bénéfices reliés à l'emploi lors de son retour au travail à la fin du congé de maternité.

Le front commun, n'ayant pas obtenu d'audience publique de la Commission du Salaire minimum pour expliquer sa position, a demandé une rencontre avec les ministres Pierre-Marc Johnson, du Travail, et Lise Payette, chargée de la condition féminine. Ce qui nous fut accordé. C'est ainsi que le 2 octobre dernier, nous rencontrons le ministre du Travail. Celui-ci n'a malheureusement pas répondu de façon précise à nos questions et à nos inquiétudes. Il ne nous apparaît donc pas que le projet d'ordonnance puisse être substantiellement modifié dans le sens de nos demandes. Il nous faut maintenant attendre la publication de l'ordonnance qui nous a été annoncée par le ministre pour la fin octobre.

Le front commun a bien l'intention de poursuivre sa lutte et de continuer à réclamer un véritable congé de maternité.



There is a man

There is a man who calls me wife
who knows me but does not know my
life
and my two sons who call me mother
see me not as any other
yet if the fabric of my day
should be unwound and fall away
what colored skeins would carelessly
unwind where I live secretly?

Miriam Waddington